

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024\_111

**Objet : Exploitation de la station d'épuration d'Hazebrouck et des ouvrages annexes -  
Autorisation de signature de l'avenant n°1**

**Séance du jeudi vingt juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mille-vingt-quatre.

**Présents (56) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

**Procurations (17) :**

Gaëlle LEFEVRE à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPART à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Pascal CODRON à Samuel BEVER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Sandrine KEIGNAERT - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Bernadette POPELIER - Elizabeth GRESSIER à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024\_111

**Objet : Exploitation de la station d'épuration d'Hazebrouck et des ouvrages annexes - Autorisation de signature de l'avenant n°1**

Par délibération en date du 18 mai 2022, le conseil municipal d'Hazebrouck a attribué à la société SUEZ EAU FRANCE le marché public concernant l'exploitation de la station d'épuration de la ville d'Hazebrouck et ses ouvrages annexes pour un montant de :

- Pour les charges fixes : 3 116 569,34 € HT pour toute la durée du marché soit 72 mois (soit un montant annuel HT de 519 428,22 €)
- Pour les charges variables : montant estimé à 66 108,61 € HT (selon les prix du Bordereau des Prix Unitaires qui seront appliqués aux quantités de déchets réellement évacuées) ;

Ce marché (N° 22ASS004-AR) a été conclu pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 6 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-2, R. 2194-3 et R. 2194-8 ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 transférant les compétences Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'intercommunalité au 31 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'intégrer deux nouveaux postes de relèvements (P.R. Hollebecque et P.R. Vieux Berquin (Centre Technique)) qui ont été mis en service postérieurement à la signature du contrat initial ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la modification (avenant) n°1 au marché d'exploitation de la ville d'Hazebrouck et de ses ouvrages annexes avec la société SUEZ EAU FRANCE,
- cet avenant d'un montant total de 51 176, 10 € HT, entraîne une augmentation du montant global du marché de 1,64 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à la présente délibération et toutes autres pièces et modifications afférentes au présent marché.

**Vote :**

**Pour : 72**

**Contre : 0**

**Abstention : 1** (Régis DONDEYNE)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Céline SAUZEAU

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 20 juin 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

